



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°95-2023

OBJET :

Demande de subventions
auprès du Conseil
Départemental des
Bouches du Rhône

VOTE :

POUR :

**32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)**

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKÉ MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentées : Mesdames,

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

Etaient absents : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Dans le cadre des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023, certains projets peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre de divers dispositifs auxquels la Ville peut prétendre.

Pour ce faire, la liste suivante des opérations et leurs financements sont soumis à l'approbation du Conseil municipal :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2023

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 80% / H.T.
			TTC	HT	
1	Ecole Jourdan	Réfection charpente bois, couvertures et maçonneries périphériques de la toiture	558 000.00 €	465 000.00 €	372 000.00 €
		MONTANT TOTAL :	558 000.00 €	465 000.00 €	372 000.00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

N°	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 60% / H.T.
		TTC	HT	
1	Achat de 3 véhicules électriques pour les services de la ville	53 406.00 €	44 505.00 €	26 703.00 €
2	Achat de 3 bornes IRVE (Hôtel de ville, Centre Technique Municipal et service Festivités)	30 000.00 €	25 000.00 €	15 000.00 €
3	Economie d'énergie : -Rénovation et remplacement du traitement de l'air + télégestion à la Piscine des Molières -Installation d'une pompe à chaleur Air/eau à la M.I.P -Télégestion - Poursuite du programme de mise en place de la GTC sur 4 sites : GS Gérard Philippe / chaufferie + piscine Paul Cézanne / Cosec Jean Moulin / école Jourdan	422 046.00 €	351 705.00 €	211 023.00 €
	MONTANT TOTAL :	505 452.00 €	421 210.00 €	252 726.00 €

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE A L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

N°	LIEUX	DESIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITEE 50% / H.T.
			TTC	HT	
1	Stade des Molières	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments	330 000.00 €	275 000.00 €	137 500.00 €
2	Piscine d'été		85 800.00 €	71 500.00 €	35 750.00 €
3	Gymnase Jean Moulin		37 740.00 €	31 450.00 €	15 725.00 €
4	Piscine d'hiver		90 240.00 €	75 200.00 €	37 600.00 €
5	Ambroise Croizat		57 180.00 €	47 650.00 €	23 825.00 €
		MONTANT TOTAL :	600 960.00 €	500 800.00 €	250 400.00 €

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA CONSERVATION ET
A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE**

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 50% / H.T.
			TTC	HT	
1	Vieux Miramas	Valorisation des vestiges du Château du vieux Miramas – Phase 2 - Aménagements extérieurs + éclairage	227 370.00 €	189 475.00 €	94 737.50 €
		MONTANT TOTAL :	227 370.00 €	189 475.00 €	94 737.50 €

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS
DE SECURITE PUBLIQUE**

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 60% / H.T.
			TTC	HT	
1	Équipements de la police municipale	Achats de 3 VTT + 70 panneaux vidéoprotection "espace public sous vidéoprotection + acquisition de 11 gilets pare- balles + armement policiers municipaux (3 pistolets 9m) +petits équipements parc radio	23 372.40 €	19 477.00 €	11 686.00 €
2	Vidéoprotection	Modernisation du parc des caméras (32 points)	157 862.40 €	131 552.00 €	78 931.00 €
		MONTANT TOTAL :	181 234.80 €	151 029.00 €	90 617.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET DES TERRITOIRES NUMERIKUES EDUCATIFS

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE H.T.
			TTC	HT	
1	Territoires numériques éducatifs (TNE)	Achats de vidéoprojecteurs pour les maternelles et des écrans numériques interactifs + câblage	159 806.90 €	133 172.42 €	93 221.00 € (70%)
2	Provence Numérique				13 317.00 € (10%)
MONTANT TOTAL :			159 806.90 €	133 172.42 €	106 538.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA PROVENCE VERTE

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 10% / H.T.
			TTC	HT	
1	Ecole Jean Macé	Travaux de désimperméabilisation de la cour et aménagement d'un jardin de pluie	319 822.80 €	266 519.00 €	26 652.00 €
MONTANT TOTAL :			319 822.80 €	266 519.00 €	26 652.00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023

N°	LIEUX	DÉSIGNATION	MONTANT DES TRAVAUX		SUBVENTION SOLLICITÉE 70% / H.T. Plafonné 59 500 €
			TTC	HT	
1	Maison du Bel Age	Installation de la Maison du Bel Age - Réaménagement des locaux d'A. Croizat pour accueillir la Maison du Bel Age - Phase 1 Opération Globale des Travaux = 200 000 euros HT	120 000.00 €	100 000.00 €	59 500.00 €
2	Office de Tourisme	Réhabilitation partielle - Phase 1 - d'un nouvel office de tourisme en centre-ville Opération Globale des Travaux = 179 200 euros HT	102 000.00 €	85 000.00 €	59 500.00 €
3	Piscine couverte	Travaux de sécurité et de confortement de la structure suite diagnostic solidité structure	120 000.00 €	100 000.00 €	59 500.00 €
4	Festivités	Aménagement local ZI des Molières - Phase 1	120 000.00 €	100 000.00 €	59 500.00 €
5	Maternelle M.	Maternelle Gresset : Réfection	115 856.58 €	96 547.15 €	59 500.00 €

	Gresset et logements de fonction associés	étanchéité toiture + Création de cabanes extérieures pour rangement tricycles + changement des fenêtres côté Sud + brasseurs d'air + continuité de rénovation des logements			
6	Maternelle des Molières, école J. Macé et GS G. Philippe	Mise en place de brasseurs d'air pour les 2 écoles (Molières et Jean Macé) + Changement de menuiseries maternelle des Molières (fenêtres de classes + portes réfectoire + dortoir PS) + réfection sol souple à l'école Gérard Philippe (250m2)	102 017.36 €	85 014.47 €	59 500.00 €
7	Bâtiment administratif av Marius Chalve	Réhabilitation des locaux pour accueillir des services de la ville	102 000.00 €	85 000.00 €	59 500.00 €
8	Service informatique et CCFF	DSIT : Aménagement des Locaux CCFF : Bardage façade et pignon	90 660.00 €	75 550.00 €	52 885.00 €
9	Maternelle Maille 3	Changement des Menuiseries	26 933.40 €	22 444.50 €	15 711.00 €
10	Divers lieux Sportifs : stand de tir et stade des Molières	Réhabilitation du stand de tir : consolidation et protection des piliers, mise en place d'un moteur de ventilation plus puissant Stade des Molières : réhabilitation de 2 vestiaires extérieurs	111 702.00 €	93 085.00 €	59 500.00 €
		MONTANT TOTAL :	1 011 169.34 €	842 641.12 €	544 596.00 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 RÉCAPITULATIF

N°	DÉSIGNATION	MONTANT TTC	MONTANT HT	SUBVENTION SOLLICITÉE
1	AIDE EXCEPTIONNELLE	558 000.00 €	465 000.00 €	372 000.00 €
2	AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ	1 011 169.34 €	842 641.12 €	544 596.00 €
3	AIDE A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE	505 452.00 €	421 210.00 €	252 726.00 €
4	AIDE A L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE	600 960.00 €	500 800.00 €	250 400.00 €
5	AIDE A LA CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE	227 370.00 €	189 475.00 €	94 737.50 €
6	AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	181 234.80 €	151 029.00 €	90 617.00 €
7	AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS	159 806.90 €	133 172.42 €	106 538.00 €
8	AIDE A LA PROVENCE VERTE	319 822.80 €	266 519.00 €	26 652.00 €
	MONTANT TOTAL :	3 563 815.84 €	2 969 846.54 €	1 738 266.50 €

Vu l'exposé qui précède, il est demandé au Conseil municipal,

- d'approuver la liste des projets et leurs financements comme présentés dans le corps de la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi des subventions y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-95_2023-DE



Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la liste des projets et leurs financements comme présentés dans le corps de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi des subventions y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

Le Maire

Acte signé le 25 mai 2023

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr